République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260323-DE027CM22032026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMAGOAR

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 22 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION
18 MARS 2026

DATE D'AFFICHAGE
18 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, à onze heures, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

Étaient présents :

M. ECHEVEST, MME COCGUEN, M. BIHEL, MME LE FOLL, M. NOGE, MME CHARNEAU, M. SAVINIEN, MME LE COTTON, M. PRIGENT, MME BOTCAZOU, M. LE LAY, MME LOLLIERIC, M. STEPHAN, MME LOYER, M. MONJARET, MME CRENN, M. YAHIA, MME GREZARD, M. HATTON, MME DRUILLENEC, M. COLLET, MME LE LIARD, M. BERTHILLOT, M. BATARD, MME LE GOUX M. CHEVALIER, MME GUILCHER, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :

MME EUZEN à MME BOTCAZOU.

Absent :

Secrétaires de séance :
MME LE FOLL, M. CHEVALIER.

DELIBERATION N° 2026-027 | DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des secrétaires de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne MME LE FOLL et M. CHEVALIER pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260323-DE027CM22032026-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL

M. Hervé CHEVALIER